



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

DECISION DU MAIRE N° 2023/10/169 PRISE EN VERTU DE
LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2020

Service informatique
SP/NR

Objet : Cession gratuite de matériel informatique obsolète et/ou ancien à l'association Logistique Entraide Humanitaire (LEH).

Le Maire de Saint-Cyr-l'École,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.3211-18, L.3212-2 et L.3212-3 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le décret n° 2022-1413 du 7 novembre 2022 fixant des prix solidaires pour la revente des matériels informatiques réformés et cédés à titre gratuit à certaines associations par les administrations,

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et, en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au Maire.

Vu la demande de l'association Logistique Entraide Humanitaire (LEH) sollicitant la cession à titre gratuit de matériel informatique ne répondant plus aux besoins des services municipaux et dont ces derniers n'ont plus l'emploi, en raison de l'obsolescence et/ou de l'ancienneté de ces équipements,

Vu l'objet de l'association LEH, à savoir « *venir en aide aux populations défavorisées, enfants et adultes de pays dits défavorisés, dans un esprit d'union, indépendant de tous mouvements politiques et/ou confessionnels, et tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ou le développement* »,

Vu le projet de convention relatif à la cession gratuite de matériel informatique à titre humanitaire proposé par ladite association,

Considérant que divers matériels informatiques sont obsolètes et que les conserver ne présente plus d'intérêt pour la commune eu égard à leur ancienneté,

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de ces équipements ne pouvant plus être utilisés par les services municipaux pour les motifs évoqués ci-dessus,

Considérant que ce matériel informatique bien qu'obsolète et/ou ancien par rapport aux usages des services communaux de Saint-Cyr-l'École, peut néanmoins encore servir et être réutilisé,

Considérant la demande de cession à titre gratuit de matériel informatique formulée par l'association Logistique Entraide Humanitaire pour continuer à développer le projet de bibliothèque numérique à destination des élèves étudiants en médecine, des enseignants et des praticiens du Centre Hospitalier Universitaire et de la faculté de médecine de Tuléar (Madagascar),

Considérant qu'il convient de fixer les conditions et les modalités de la cession gratuite de matériel informatique par la commune de Saint-Cyr-l'École, sollicitée par l'association Logistique Entraide Humanitaire,

DECIDE :

Article 1 : Le matériel informatique mentionné ci-après, ne répondant plus aux besoins des services municipaux et dont ces derniers n'ont plus l'emploi, en raison de l'obsolescence et/ou de l'ancienneté de ces biens, pouvant néanmoins encore servir et être réutilisés, est cédé gratuitement à l'association Logistique Entraide Humanitaire (LEH) sise 5, rue des Champioux – 95100 Argenteuil, suivant les conditions et les modalités fixées dans la convention annexée à la présente décision du maire.

Il s'agit des équipements suivants :

Marque Modèle	N° Série
HP 6305 SFF	CZC33019V5
HP 6305 SFF	CZC3301B41
HP 6005 SFF	CZC2241BVW
HP 6305 SFF	CZC3126XNO
HP 6305 SFF	CZC3126XNB
HP 6305 SFF	CZC33019TK
HP 6305 SFF	CZC3254Q72
HP 6305 SFF	CZC3126XPS
HP 6005 SFF	CZC215304Q
HP 6305 SFF	CZC33019ZP
HP 6305 SFF	CZC3254Q62
HP 6305 SFF	CZC3126XKQ
HP 6305 SFF	CZC33019ZY
HP 6305 SFF	CZC3126Y58
HP 6305 SFF	CZC3126Y37
HP 6305 SFF	CZC3126XQM
HP 6005 SFF	CZC2153O4Y
HP 6005 SFF	CZC2153O4K
HP 6305 SFF	CZC3254Q7X
HP 6005 SFF	CZC114CCGK
HP 6005 SFF	CZC2213XHB
HP 6305 SFF	CZC3254Q29
HP 6305 SFF	CZC3183JCQ
HP ELITE 705 G1	CZC5162B4Z
HP ELITE 705 G1	CZC5162B52
HP ELITE 705 G1	CZC5162B53
HP ELITE 705 G2	CZC5232YXL
HP ELITE 705 G3	CZC5232YXT
HP ELITE 705 G4	CZC5232YXN
HP ELITE 705 G5	CZC5232YXV
LENOVO THINK M73	S4C27802
LENOVO THINK M72e	S4AELZX

LENOVO THINK M72e	S4AELZW
LENOVO THINK M72e	S4AELZK
LENOVO THINK M73	S4C27788
LENOVO THINK M73	S4C27799
LENOVO THINK M72e	S4AEMAD
LENOVO THINK M73	S4C27782
LENOVO THINK M73	S4C27794
LENOVO THINK M73	S4C27790
LENOVO THINK M73	S4C27804
LENOVO THINK M73	S4C27810
LENOVO THINK M73	S4C27807
LENOVO THINK M73	S4C27780
LENOVO THINK M73	S4C28534
LENOVO THINK M73	S4C28537
LENOVO THINK M73	S4C28533
LENOVO THINK M73	S4C27779
LENOVO THINK M82	P8H61DE

Article 2 : Le matériel susvisé est cédé en l'état à l'association Logistique Entraide Humanitaire, en vue d'être réutilisé pour le projet de bibliothèque numérique à destination des élèves étudiants en médecine, des enseignants et des praticiens du Centre Hospitalier Universitaire et de la faculté de médecine de Tuléar (Madagascar), et tout acte nécessaire à cet effet pourra être conclu avec ladite association.

Article 3 : Le matériel informatique ainsi cédé, est strictement réservé au projet mentionné à l'article 2. Il ne peut être ni cédé à un tiers, ni revendu, sans l'accord préalable de la commune de Saint-Cyr-l'École. En cas d'accord de cette dernière, l'association LEH pourra procéder à la revente du matériel concerné à un prix n'excédant pas celui fixé par le décret n° 2022-1143 du 7 novembre 2022 susvisé.

Article 4 : Dès l'enlèvement effectué, les équipements informatiques énumérés à l'article 1 ci-dessus, seront retirés de l'inventaire communal.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le **12 OCT. 2023**

Certifié exécutoire
par publication en ligne le :
et
par transmission
en Préfecture des Yvelines le :

16 OCT. 2023

16 OCT. 2023



Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20231012-2023-10-169-AU
Date de télétransmission : 16/10/2023
Date de réception préfecture : 16/10/2023